

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vich en Grèce. — Le prince héréditaire à Naples. — Les députés militaires. — Les fours de campagne suisses. — Bibliographie, etc.

Planches : Portraits du général de Kaltenborg-Stachau, du général Corsi, commandant de l'Ecole de guerre et de ses officiers; locaux de l'Ecole; de six députés militaires. — Le tsarevich en Grèce. — Les fours de campagne suisses. — Les pompiers de Milan. — Une chasse au cerf. — Six dessins de la frontière de France. — La nouvelle carabine Pralon. — Les affûts cuirassés allemands. — Officiers russes. — Soldat anamite français. — Manœuvres de Villeneuve-St-George. — L'étalon *Melton*. — Le trotteur *Conte Rosso*. — Divers.

Campagne de Prusse (1806, Prenzlau-Lubeck), d'après les archives de la guerre, avec trois croquis par P. Foucart, chef de bataillon d'infanterie hors cadres. — Un volume in-8° de 900 pages, chez Berger-Levrault, éditeur à Nancy et à Paris, 5, rue des Beaux-Arts. — Prix: 12 francs.

L'auteur a déjà fait paraître un volume sur la bataille d'Iéna; celui qui vient d'être publié est la continuation du premier, et il forme avec celui-ci une étude complète de la campagne de 1806, si remarquable à tous égards.

De cette campagne le principal enseignement est celui de la poursuite à outrance; le commandant Foucart le met en vedette par cette épigraphe: « Point de repos qu'on n'ait vu le dernier homme de cette armée. » (L'Empereur au maréchal Bernadotte, 28 octobre 1806.) En outre, à côté de ce principe dont l'application rigoureuse est nécessaire pour atteindre le but de la guerre, c'est-à-dire l'anéantissement de l'ennemi, l'ouvrage du commandant Foucart met en pleine lumière les grands enseignements que comporte la guerre napoléonienne.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les examens de recrues de cette année ont donné aux cantons le rang suivant:

1. Bâle-Ville. 2. Genève. 3. Zurich. 4. Schaffhouse. 5. Neuchâtel. 6. Thurgovie. 7. Glaris. 8. Bâle-Campagne. 9. Soleure. 10. St-Gall. 11. Zoug. 12. Vaud. 13. Obwald. 14. Grisons. 15. Argovie. 16. Nidwald, 17. Appenzell Rh.-Ext. 18. Berne. 19. Lucerne. 20. Tessin. 21. Fribourg. 22. Schwytz. 23. Uri. 24. Valais. 25. Appenzell Rh.-Int.

Le Conseil fédéral réclame un crédit de 2564 fr. pour pouvoir organiser en 1891 un cours spécial d'une quinzaine de jours pour les officiers de la poste de campagne.

Les manœuvres auxquelles seront appelées en 1891 les VI^e et VII^e divisions, commandées par MM. les colonels Bleuler et Berlinger, auront lieu aux environs de Winterthour. Elles seront dirigées par M. le colonel Ceresole.

Résultats, par armes, du recrutement de l'automne 1890 pour l'année 1891.

Arrondissements de division	Infanterie		Cavalerie		Artillerie								Génie				TOTAL			
	Infanterie.		Dragons.	Guides.	Canoniers	Soldats du train.	BATTERIES ATTÉLÉES	de montagne.	de forteresse.	Compagnies de position.	Soldats du parc.	Soldats du train.	Compagnies d'artilleurs.	Bataillon du train.	Sapeurs.	Pontonniers.		Pionniers.	Troupes sanitaires.	Troupes d'administration.
I	4699		50	4	91	107	34	—	—	67	17	30	—	40	49	17	17	59	47	2298
II	4646		28	46	40	58	—	—	—	20	46	28	—	39	29	17	12	51	43	2013
III	4517		59	3	56	78	—	—	—	21	45	24	46	40	72	12	25	53	47	2008
IV	4484		63	6	82	97	—	35	—	4	42	22	7	47	59	21	22	69	41	2041
V	4297		42	6	103	125	—	—	—	38	44	25	44	35	27	17	41	52	45	1821
VI	4280		40	4	59	79	—	73	—	33	42	25	3	38	67	28	45	58	23	1837
VII	4370		44	6	88	81	—	—	—	33	45	30	7	43	77	41	45	53	46	1886
VIII	4469*		2	8	47	22	53	—	—	—	23	26	—	66	50	21	23	56	26	1562
TOTAL	44462		325	53	536	647	87	408	216	124	210	47	348	430	144	140	451	438		15466

* Dont 2 carabiniers.

L'Assemblée fédérale a procédé, le 11 courant, à la réélection triennale du Conseil fédéral. Tous les membres actuels ont été réélus, sauf M. le colonel Hammer, qui, persistant à prendre sa retraite, a été remplacé par M. le colonel-brigadier Frey, ancien président du Conseil national, ancien ministre suisse à Washington. M. Welte a été nommé président de la Confédération pour la 6^e fois, et M. Hauser vice-président. Ce dernier prendrait, dit-on, le département des finances, vacant par la retraite de M. Hammer, et laisserait le département militaire à M. Frey.

La *Revue militaire* a reproduit une correspondance publiée par divers journaux dans laquelle on parle de plus de 500 vestons perdus par l'infanterie de la 1^{re} division à l'occasion du dernier rassemblement de troupes.

Nous recevons à ce sujet de l'état-major de la 1^{re} division la communication suivante :

« Le chiffre des vestons non rendus par les divers corps de l'infanterie de la 1^{re} division s'élevait au 15 novembre à 71 sur environ 11,000 délivrés. Il est probable qu'il en rentrera encore un certain nombre. »

Passeront en landwehr au 31 décembre prochain :

a) Les capitaines nés en 1852.

Au nombre de ceux-ci, nous trouvons pour la Suisse romande :

Dans les TROUPES SANITAIRES les médecins suivants :

Capitaine Mermod, Arthur, à Yverdon, transféré du bat. de carabiniers 1 au bat. de fusiliers 9 L;

» Meyer, Otto, à Fontainemelon, transféré de l'ambulance 10 à l'ambulance 7 L;

» Wyser, Jules, à Boécourt, restant à disposition;

» Dumur, Albert, à Lausanne, transféré de l'ambulance 5 au bat. du génie 1 L.

Dans les TROUPES D'ADMINISTRATION :

Capitaine Matile, Paul, des Ponts, reste à disposition;

» Ellès, Jules, à Vevey, passe de l'état-major de division I au bat. de carabiniers 1 L.

AUMÔNIER

Capitaine Forel, Auguste, à Môtiers, du 6^e régiment d'infanterie, mis à disposition.

b) Les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1856.

Pour la Suisse romande :

CAVALERIE

1^{er} lieut. Bertrand, Alfred, à Genève, transféré de la compagnie de guides 1 dans la compagnie de guides 1 L;

ARTILLERIE

1^{er} lieut. Itten, Gottfried, à Bière, bat. du train I/1 à bat. du train I/1 L;

» Monet, Jules, à Villiers, bat. du train II/2 à bat. du train II/2 L;

» Locher, Albert, à St-Imier, bat. du train II/1 à bat. du train II/1 L;

» Chapelley, Ignace, à Champéry, bat. du train I/2 à bat. du train I/2 L.

TROUPES SANITAIRES

Médecins.

1^{er} lieut. Daillet, François, à la Chau-de-Fonds, passe de l'ambulance 7 à l'ambulance 6 L.

Pharmaciens.

1^{er} lieut. Cottier, Edouard, à Bex, lazaret IV à l'ambulance 6 L.
» Savoie, Bernard, à Porrentruy, ambulance 16 à ambulance 17 L.

Lieut. Boucherle, Ad., à Bienne, à disposition;
» Breithaupt, Frédéric, à Genève, à disposition.

TROUPES D'ADMINISTRATION

1^{er} lieut. Bornet, Louis, à Château-d'Œx, ambulance 1 à bat. de fusiliers 11 L.

SECRETARIAT D'ÉTAT-MAJOR

Lieut. Meylan, Paul, à Lausanne, de l'état-major de division I passe à disposition.

A la même date du 31 décembre 1890 sont transférés dans le *landsturm* :

a) Les officiers supérieurs (colonels, lieutenants-colonels et majors) qui ont atteint l'âge de 40 ans révolus, et qui en ont fait la demande avant le 1^{er} février 1890.

Parmi ceux-ci nous trouvons pour la Suisse romande M. le colonel du génie Dumur, Jules, à Lausanne, jusqu'ici incorporé dans l'état-major de l'armée; M. le lieut.-colonel du génie de Peyer, Alfred, à Neuchâtel, à disposition, et dans la section des chemins de fer de l'état-major général M. le major Rebmann, Adolphe, à Lausanne, jusqu'ici à disposition.

b) Les capitaines, 1^{ers} lieutenants et lieutenants nés en 1842. Pour la Suisse romande :

Capitaine-médecin Ladame, Paul, à Genève, de l'ambulance 6 L;
» Borel, Aug., à Areuse, de la section d'hôpital 1;
1^{er} lieut. d'art. Grenier, Henri, à Bex, à disposition;
Lieut. d'art. Klott, Stanislas, à Genève, du bat. du train I/2 L;
» Vollerey, Frédéric, à Fribourg, du bat. du train II/2 L;
Secrét. d'état-major lieut. Wittwer, Henri, à Lausanne, à disposition.

c) Les sous-officiers de tout grade et les soldats de toutes les armes, nés en 1846. Ceux-ci doivent restituer tous leurs effets militaires à l'exception de la capote et du sachet à munitions qu'ils conservent encore pendant le temps de leur service dans le *landsturm*.

Enfin, et toujours à la même date, seront libérés [avec remerciements pour les services rendus, les officiers romands qui suivent :

SECTION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Lieut.-colonel Hunziker, Jean, à Lausanne;
Major Demont, François, à Lausanne.

TROUPES SANITAIRES

Lieut.-colonel Rouge, Louis, à Lausanne;
» de Pury, Fr., à Neuchâtel;
» Virchaux, Gust., »

Sur la proposition des officiers supérieurs intéressés, le département militaire fédéral a désigné : comme deuxième adjudant de la 1^{re} division, en remplacement du 1^{er} lieutenant Ch.-Ed. de Meuron qui rentre dans la troupe, le lieutenant d'infanterie Jules Dufour, à Lau-

sanne ; — comme adjudant du 2^e régiment d'infanterie en remplacement du 1^{er} lieutenant C. Decoppet, qui rentre dans la troupe, le lieutenant Henri Thélin, à Cossonay.

Un cours d'état-major, service territorial et des étapes, a commencé lundi à Berne et durera jusqu'au 18 courant.

Il est placé sous le commandement de M. le lieutenant-colonel d'état-major général Favey, de Lausanne.

Plusieurs officiers supérieurs vaudois y assistent, entre autres MM. le colonel Boiceau, le lieutenant-colonel D^r Ceresole, lieutenant-colonel Bourgoz, lieutenant-colonel Colomb, directeur, le major Borgeaud, de Morges, le major Gonet, de Lausanne.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie les élèves ci-après de l'école d'aspirants tenue à Zurich :

Artillerie de campagne : E. Paravicini, Bâle. Victor Dumur, Chexbres. Uhler, Emmishofen. Brüderlin, Liestal. Scheibli, Zurich. Alfred Warnéry, Gimel. Luchsinger, Riesbach. Schellenberg, Zurich. Senn, Zurich. Roth, Oberstrass. Pictet, Genève. Weibel, Fleurier. Forget, Genève.

Artillerie de forteresse : Dürler, Aussersihl. Weber, Riesbach. Maag, Schaffhouse. Weissarr, Zurich.

Artificiers : Kubli, à Grabs.

Train d'armée : Studer, Aarau. Bruppacher, Hottingen. Meyer, Winterthour. Spälti, Nettstall. De Steiger, Bâle.

Vaud. — La Société de tir aux armes de guerre de Lausanne a eu samedi 22 novembre sa soirée annuelle de distribution des prix au Casino-Théâtre.

On sait que, d'après le règlement, le tir dit annuel est obligatoire. Pour éviter une amende de 2 francs et pour avoir droit au subside chaque sociétaire doit tirer au moins 50 coups, en série de 5 coups chacune, aux distances suivantes : 10 coups à 300 m., cible I ; 10 coups à 400 m., cible I ; 10 coups à 225 m., cible III, et 20 coups sur une cible à volonté ; il doit en outre obtenir le minimum de précision de 14 points en deux séries consécutives de 5 coups aux distances de 225 et 300 m., et de 12 points à 400 m., les armes à l'ordonnance fédérale étant seules admises.

En outre, la Société organise un tir à prix. Pour avoir droit au tir à prix, il faut avoir tiré les 50 coups réglementaires, et, pour avoir droit aux prix, chaque tireur doit prendre 4 passes de 5 coups au moins à cette cible, qui est celle de 300 m., mais divisée en 100 points au lieu de 5. Le résultat du tir à prix, à 100 points au maximum par passe, est combiné avec les meilleures passes du tir annuel, à 25 points au maximum par passe.

La Société a eu en 1890 12 exercices de tir, fréquentés par 245 tireurs, dont 177 ont droit au subside de 50 coups et 12 à celui de 30 coups. Il a été tiré 15,405 cartouches, dont 5970 à 300 m., 4445 à 400 m. et 4990 à 225 m.

Il a été distribué 67 prix, le 1^{er} avec 151 points (sur 175 points au maximum), le dernier avec 58 points, dont les 30 premiers aux tireurs ci-après :

Mayor Georges,	151 points.	Bobst Joseph,	131 points.
Lecomte Edouard,	150 »	Lecomte, colonel,	131 »
Mouron Louis,	148 »	Frech Henri,	131 »
Henrioud Jules,	148 »	Imhof Constant,	131 »
Valet Daniel,	145 »	Berchten Charles,	131 »
Haas Eugène,	144 »	Maillard Charles,	130 »
Forney François,	142 »	Guignet François,	129 »
Besson Maurice,	140 »	Chavan Charles,	129 »
Bergier Théodore,	139 »	Bonnard Gustave,	129 »
Henny Théodore,	137 »	Demont Alfred,	128 »
Bourgoz Ferdinand,	137 »	Imhof Auguste,	128 »
Grenier Louis, major,	136 »	Wyssbrod David,	127 »
Forney Louis,	136 »	Thibaud Paul,	126 »
Odot Auguste,	135 »	Moret Edouard,	126 »
Schatzmann Conrad,	135 »	Joyet Henri,	126 »

Les résultats marquent un progrès sensible sur 1889 ; le pour cent des touchés à 300 m. s'est élevé de 74 à 77, à 400 m. de 59 à 60 ; à 225 m. de 52 à 58.

Dans les tirs volontaires ce progrès est encore plus sensible : les touchés ont atteint le 90 % à 300 m., le 79 % à 400 m. et le 80 % à 225 m. L'an dernier ils étaient respectivement de 87, 73 et 75 %. Le tir au revolver indique le 97 % de touchés à 40 m. (92 % en 1889). et le 96 % à 60 mètres (93 % en 1889).

La société compte actuellement 380 membres (396 en 1889), dont 28 ont été admis cette année et 38 en 1889, qui se répartissent en 45 carabiniers, 307 fusiliers, 6 artilleurs, 2 du génie, 1 administration, 19 divers ou non incorporés.

Pour être reçu membre il faut être âgé d'au moins 16 ans. Les membres externes (étrangers à la Suisse) sont sur le même pied que les autres, sauf qu'ils n'ont pas droit aux subsides officiels de la caisse fédérale.

— Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie les élèves de l'école préparatoire d'officiers de 1890, ci-après nommés qui ont obtenu le certificat de capacité exigé par la loi :

Fusiliers. MM. Jaccoud, Elie, à Sugnens ; Chausson, Jules, à Lausanne ; Chavannes, Emile, à Lausanne ; Zimmermann, Georges, à Chavannes-le-Veyron ; Desplands, Percival, à Lausanne ; Thélin, Charles, à Lausanne ; Vuagniaux, Oscar, à Arrissoules ; Cochard, Louis, à Chernex ; Milliquet, Edmond, à Pully ; Guex, Auguste, à Lachaux ; Savary, Ferdinand, à Faoug ; Rochat, Alfred-Moïse, à l'Abbaye ; Chenuz, Armand, à Montricher ; Monod, Henri, à Corsier.

Carabiniers. Pilicier, Louis, à Yverdon ; Pittet, Paul, à Cuarnens.

— Le comité d'organisation du tir cantonal de 1891, à Morges, d'accord avec le comité central de la Société vaudoise des carabiniers a décidé que le tir aurait lieu du 5 au 12 juillet 1891.

— La Société vaudoise des carabiniers a eu dimanche 30 novembre après-midi son banquet annuel à l'Hôtel Beau-Rivage. Les participants étaient au nombre de plus de trois cents. MM. les conseillers d'Etat Soldan et Ruffy, M. Odot, pharmacien, M. Grenier, municipal, M. Demont, receveur à Morges, M. Fonjallaz, conseiller national, ont prononcé des discours très applaudis, entremêlés de bril-

lantes productions musicales de la Chorale des carabiniers et du corps de musique de la Ville.

Voici la liste des principaux prix distribués :

Prix de roi. — Ch. Forney. D. Wyssbrod. H. Gaulis, député. Ch. Secretan. Albert Henny, Von Auw-Perret. Georges Mayor. Aug. Tré-boux. Théodore Henny.

400 mètres. — Louis Mouron. Charles Secretan. Jules Henrioud. Eug. Haas. Henri Druely.

Cible de société à points. — Marius Chessex. Alph. Milliquet, Pully. L. Chessex-Krieg, Lausanne. Aug. Odot, Lausanne. L. Cart, horloger, Cully.

Cibles de société à cartons. — Jules Séchaud, Pully. G. Schopfer, Morges, Eugène Haas, Lausanne. Puenzieux, inspecteur, Clarens. Eug. Fonjallaz, Epesses.

Valais. — Le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenants dans l'infanterie: MM. Graven, Alexis, de Zermatt; Kluser, Othmar, du Simplon, et Stockalper, J., de Brigue.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 38 novembre, le Conseil d'Etat a nommé au grade de *lieutenant d'infanterie*:

A. Dans les fusiliers: Ditisheim, Hermann, domicilié à La Chaux de Fonds; Dardel, Henri, domicilié à Saint-Blaise; Kuchlé, Paul, Roulet, Oscar, Seinet, John, domiciliés à Neuchâtel; Wælti, Edouard.
B. Dans les carabiniers: Jeanneret, Auguste, à Neuchâtel.

Genève. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 21 novembre dernier, a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite (fusiliers) MM. Benoit John, Schwitzguebel Jules, Annevelle Henri et Séchehaye Lucien. Au grade de lieutenant dans l'infanterie de landwehr (fusiliers), M. Bardet, Albert.

Dans sa séance du 6 décembre, il a nommé au grade de lieutenant dans l'artillerie de campagne d'élite (batteries attelées), M. Perrot, Gaston, et dans l'artillerie de position d'élite MM. Grosselin, Ernest, et Tronchet, Louis.

Tessin. — Le calme renaît dans ce canton. Depuis notre dernier numéro, les bataillons 28 et 29 qui étaient d'occupation ont été licenciés. L'ordre du jour suivant de M. le colonel-divisionnaire Kunzli a été lu à la troupe :

» Vous êtes sur le point de quitter le Tessin pour regagner vos foyers. Je ne puis vous laisser partir sans vous exprimer mon entière satisfaction pour la manière dont vous avez accompli vos devoirs et dont vous vous êtes conduits aux heures de service et de consignation.

Après avoir appris à connaître ce superbe pays, vous apprendrez avec joie que probablement la paix et le concours de tous pour la prospérité du peuple vont renaître sous peu dans le canton du Tessin. Retournez heureusement chez vous avec la conscience d'avoir fait ce qui vous incombait pour le bien de la patrie. »

A sa rentrée à Berne, le bataillon 28 avait arboré à son drapeau une couronne de lauriers. Plusieurs journaux ont protesté contre ce manque de convenance. C'est avec raison. Une occupation fédérale n'est pas une victoire dont on ait à tirer gloire. C'est un devoir à remplir, mais un devoir pénible. Il faut donc laisser de côté les manifestations déplacées et la vaine gloriole.

Le bataillon 30 a remplacé les bataillons 28 et 29. A son tour il est rappelé, et conformément aux conclusions de son commissaire, le Conseil fédéral n'a pas mis de nouvelles troupes de piquet.

Les frais d'occupation se sont élevés à 270,000 francs environ de plus que les frais ordinaires des cours de répétition.

Belgique. — Au sujet de cette question du Tessin, la *Belgique militaire* du 9 novembre publiait sous le titre *La nation armée* le petit article suivant, aussi peu aimable pour la Suisse qu'erroné dans les faits :

« L'esprit d'indiscipline est la caractéristique des armées de milices et des armées de mercenaires, comme l'esprit militaire est la caractéristique des armées permanentes recrutées d'une manière équitable. Nous l'avons prouvé naguère. La *Réforme*¹ s'est moquée de nous. Les officiers mêmes, disions-nous, ne sont pas, dans une armée de milices, animés des sentiments de respect pour la loi, le gouvernement, pour les autorités en général. Sur quoi compterait-on, s'il fallait même désespérer de l'armée ?

Nous avons été prophète : les événements ne font que nous donner raison. Voici un article traduit du *Reichswehr*, n° du 29 octobre dernier :

« Comment pense un officier supérieur suisse de la révolte du Tessin : c'est ce que nous apprend l'épisode suivant du dernier rassemblement de troupes à Olten : naturellement on y parle beaucoup du Tessin, et l'officier supérieur Curzio Curti, n'a pas caché son opinion. Seule, la *Gazette d'Appenzell* a été assez sincère pour rapporter ses propos. D'après elle, l'officier aurait dit textuellement, dans un rapport sur la révolte : *Ce que nous avons fait, nous le referons chaque fois et en tout lieu, où les droits du peuple seront ainsi méconnus, comme ils ont été chez nous foulés aux pieds.* Ce langage, par lequel un officier supérieur prend l'engagement d'aider à des révoltes futures, est quelque peu singulier, et ne peut être toléré dans un Etat qui prétend avoir le souci de l'ordre et de la justice. »

M. Curzio Curti a répondu. Il expose qu'il n'y a pas eu à Olten le moindre rassemblement de troupes, mais bien une assemblée politique de citoyens. En cette qualité, en dehors de tout service militaire et non revêtu de l'uniforme, il y a pris part, son droit et son devoir de citoyen étant d'avoir une opinion et de ne pas la cacher. Que s'il avait été sous les armes, il n'aurait pas agi ainsi, parce que, une fois au service, il rejette à l'arrière-plan ses préoccupations politiques pour ne plus songer qu'à ses devoirs militaires.

La *Belgique militaire* publie cette réponse et la fait suivre de quelques plaisanteries de son goût :

« Je suis citoyen. Mon gouvernement viole la loi, je m'insurge. Parfait.

Je suis soldat. Mon gouvernement viole la loi. Cela ne me regarde point. Je reste à son service.

Si je suis bon soldat, je serai, — dans cette circonstance, — un mauvais citoyen.

Les deux se peuvent-ils ensemble accorder ?

¹ Journal belge qui combat pour l'introduction en Belgique de notre système de milices.

Dans une armée de milices, cela va tout seul. Il n'y a à proprement parler pas de soldats.

Les gens du Tessin se révoltent contre leur gouvernement réactionnaire et agissent en bons citoyens.

On envoie pour les réduire ceux du canton de Berne qu'on a mobilisés, et ils agissent en bons soldats.

N'est-ce point le cas de Maître Jacques ?

LE GOUVERNEMENT SUISSE. (*A un homme valide.*)

Or ça, maître Jacques, je vous ai gardé pour le dernier.

MAITRE JACQUES.

Est-ce au citoyen, Monsieur le Gouvernement, ou au soldat que vous voulez parler ? Car je suis l'un et l'autre. Si c'est au citoyen, réfléchissez, car je me sens d'humeur à vous renverser si vous sortez de la légalité. Si c'est au soldat, parlez sans crainte : j'exécuterai vos ordres les plus fantaisistes pour vous prouver ma soumission.

Il y a deux caractères dans la Suisse. Il se révolte dès qu'on l'opprime, mais ne marchand pas ses services dès qu'il s'agit d'opprimer les autres, fût-ce ses propres compatriotes.

Les soldats de Berne ont mis à la raison les citoyens du Tessin.

Que demain une émeute éclate à Berne. On ne pourra plus compter sur les soldats de Berne. On mobilisera alors ceux du Tessin, et l'on verra à leur tour les anciens émeutiers du Tessin, aujourd'hui soldats, accourir réprimer la révolte des anciens soldats de Berne, aujourd'hui citoyens. »

Que la *Belgique militaire*, qui, paraît-il, n'a de nos institutions cantonales et fédérales et de notre développement historique que des connaissances fort inexactes, ne comprenne pas ce qui se passe chez nous, cela n'est pas pour étonner. Il est une chose qu'elle pourrait comprendre cependant, c'est que quand on ignore l'essentiel d'un sujet de discussion, on fait mieux de se taire.

Dans un article plus récent, toujours intitulé *la nation armée*, la *Belgique militaire* écrivait encore :

« Il manquait à l'armée suisse une école proprement dite de musiciens militaires ; cette lacune serait à la veille d'être comblée : M. Kronig, directeur de la musique de la ville de Berne, a l'intention de fonder, avec approbation supérieure, une école de musiciens, où seraient admis des jeunes gens de 16 ans, auxquels on apprendrait à jouer des instruments en cuivre, en bois et à cordes.

» C'est le cas où jamais de rappeler que la Suisse, avec sa nation armée, est à l'avant garde de tous les progrès militaires. La Belgique, avec son armée permanente, n'a pas encore résolu l'importante question des musiques militaires. Le jour où, exauçant les vœux de la *Réforme*, elle adoptera le système démocratique, super-extra de la nation armée, sans doute songera-t-elle à créer une école de musiciens militaires.

» Mais on se demande à quoi ces derniers peuvent bien servir dans un pays où l'on dresse continuellement des recrues à l'école du soldat, et où l'on ne fait l'école de régiment que deux ou trois fois par année.

» Le *ranz des vaches* ne suffit-il plus ? » ¹.

Sans doute toutes ces attaques sont inspirées par les besoins

¹ L'honorable journal belge étant peu connu et lu chez nous, nous avons cru devoir citer in-extenso ces articles.

d'une polémique de journalistes. La *Réforme* préconise pour la Belgique le système militaire des milices. La *Belgique militaire* de son côté combat pour le service personnel, et veut le maintien de l'armée permanente. Ces coups sont donc dirigés en première ligne contre le journal antagoniste ; mais est-ce manque d'adresse ou autre chose ? elle dépasse le but et tombe dans un parfait ridicule en s'en prenant à la Suisse qu'elle ne connaît absolument pas.

Espagne. — Le journal *El Dia*, de Madrid, du 10 décembre, rend compte d'une intéressante conférence donnée à l'Athénée par M. Genara Alas sur la question de la *Nation armée*. En face d'une imposante assemblée d'hommes d'élite l'éloquent orateur, sans préconiser d'une manière absolue l'institution des armées de milices, a rendu justice à la manière dont la Suisse avait su résoudre le problème difficile de la défense de son territoire, au moyen d'une armée montant, par ses trois classes d'âge, jusqu'à 400 mille combattants. Il a fait ressortir aussi que l'armée suisse, bien que la plus forte de toutes les armées européennes, relativement à la population totale, était aussi la plus économique pour l'Etat, grâce aux sacrifices de temps et d'argent faits patriotiquement par les soldats-citoyens et par leurs familles.

France. — On écrit de Toul que malgré la rigueur de la température, les travaux de fortification à Toul sont vigoureusement poussés par le service du génie.

Le chemin de fer Decauville relie tous les forts depuis Lucey, au nord, jusqu'à Blénod, au sud. Au-dessus de Bouvron, en avant du fort de Lucey, on termine plusieurs redoutes nouvelles.

Au printemps Toul sera en état de résister à toute attaque.

Allemagne. — Le *Nouvelliste* publie l'information suivante : On aurait installé dans le clocher de la cathédrale de Metz tout un système d'appareils de télégraphie optique destinés à mettre les nombreux forts qui entourent Metz en relation avec le commandement supérieur de la place. A cet effet, le poste qui vient d'être établi dans le clocher de la cathédrale est relié à l'hôtel du commandement par un téléphone. Les travaux d'installation ont été conduits avec un grand mystère, et personne en ville ne soupçonne la nouvelle destination de la cathédrale.

Italie. — Ce n'est pas sans surprise que nous apprenons par l'*Esercito italiano* (du 30 novembre) que les étrangers résidant en Italie ne peuvent pas faire partie des sociétés de tir. Ce journal trouve même l'exclusion très naturelle, par la raison qu'on peut obtenir facilement la citoyenneté italienne ! Assurément nous ne rendrons pas la pareille en Suisse aux nombreux Italiens qui fréquentent nos sociétés de tir et où on les rencontre toujours avec plaisir.

— Pendant les manœuvres navales, 100 pigeons voyageurs, pris dans le colombier de Plaisance, et destinés à assurer les communications de la flotte, qui tenait la haute mer, avec le continent, avaient été embarqués sur les bâtiments représentant le parti national.

Les résultats obtenus ont été excellents : on a eu peu de pertes à déplorer et on a pu constater que les oiseaux étaient parfaitement entraînés.

Une autre expérience non moins intéressante a été faite au cours des grandes manœuvres qui viennent d'avoir lieu près de Montichiari. La direction supérieure des manœuvres communiquait de cette dernière localité avec la capitale.

Les dépêches étaient portées de Montichiari à Ancône par des pigeons du colombier d'Ancône; de là, elles partaient pour Rome, confiées à des pigeons de Monte Mario. La première étape était donc, à vol d'oiseau, de plus de 300 kilomètres; la seconde, de plus de 200 kilomètres, était aussi la plus difficile, car les pigeons devaient traverser l'Apennin où les orages et les brouillards sont très fréquents.

Les dépêches, adressées de Montichiari chaque matin à la fin de la manœuvre, arrivaient à Ancône dans la soirée et ne repartaient pour Rome que le lendemain matin, entre 6 et 7 heures.

Les pigeons ont généralement employé cinq heures environ pour franchir la distance qui sépare Ancône de Rome.

(Revue du cercle militaire).

Russie. — A la suite des grandes manœuvres exécutées aux environs de Rowno par les deux armées de Dragomiroff et de Gourko, ce dernier, à peine rentré au siège de son commandement à Varsovie, a fait concentrer les deux divisions de cavalerie qu'il avait eu sous ses ordres pendant ces manœuvres même pour leur faire faire des exercices de masse. Composée chacune de trois régiments de dragons et d'un régiment de cosaques avec deux batteries à cheval, soit 24 escadrons et 12 pièces, elles ont été réunies en un corps de cavalerie placé sous la direction du commandant du 6^e corps d'armée, le lieutenant-général Koulgatcheff, qui les a fait manœuvrer dans les plaines de Rembertoff contre un ennemi masqué.

Cet ennemi figurait une division de cavalerie supposée apparaître pendant le combat sur l'aile gauche d'une armée ennemie. Le corps de cavalerie était alors tiré de la réserve de l'armée pour lui faire face et le repousser.

Des corps d'infanterie également masqués surgissaient au cours même de l'affaire pour compliquer le rôle assigné au corps de cavalerie.

Ensuite, les deux divisions de cavalerie ont opéré l'une contre l'autre. L'hypothèse était un essai de déblocus de Varsovie supposée assiégée, par une armée de secours venant de Biélostock et se faisant précéder d'une grande masse de cavalerie pour masquer son approche. Les troupes de même arme du blocus marchaient alors à sa rencontre.

Ces dernières opérations ont duré deux jours. Le général Gourko s'en est montré satisfait.

Dans ces deux occasions, surtout dans la première manœuvre, il paraît avoir insisté sur l'utilisation par les divisions de cavalerie des batteries qui leur sont attachées et qu'elles négligent trop souvent d'employer. Ici l'artillerie a joué un rôle assez important.

Angleterre. — Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que les essais de tir pour l'emploi, dans l'armée et la marine anglaises, de la *fusée de guerre* inventée par notre compatriote M. Arnold Walter devaient être faits par les arsenaux Armstrong.

Ces essais ont eu lieu le 29 octobre, à la frontière d'Ecosse, à Sillhoth. Les fusées à *double effet* ont été tirées et les expériences qui

ont porté sur l'effet percutant aussi bien que sur l'effet *fusant*, ont démontré le parfait fonctionnement de l'invention de M. Walter.

Les tubes de sûreté en cuivre, qui constituent la partie essentielle de son invention et qui remplacent les ressorts employés dans les autres systèmes de fusées, ont fonctionné avec une régularité irréprochable. Les bras qui soutiennent la masselotte ont été arrachés ou repliés et ont alors livré passage à la capsule de fulminate, et cette dernière, touchant la pointe rugueuse, s'est enflammée.

Comme la fusée est de dimensions restreintes comparativement à d'autres systèmes, on craignait la non circulation de la flamme. Mais les essais, comme tir à *percussion* (toujours avec la fusée à double effet), ont prouvé que l'appareil fusant, qui fonctionne lors du choc du départ, remplit parfaitement ses fonctions ; c'est-à-dire qu'il ne devait pas communiquer la flamme à l'intérieur du projectile ; c'est seulement lorsque ce dernier arrive au but, que l'appareil percutant fonctionne en communiquant l'étincelle à la charge et fait éclater le projectile.

Après avoir tiré un certain nombre de fusées placées à la tête du projectile, on a tiré une fusée à double effet placée au culot ; c'est une nouvelle combinaison de la fusée inventée par M. Arnold Walter. Cette fusée possède un grand avantage pour les projectiles à perforation. Le fonctionnement parfait en a été constaté.

Ces essais de tir ont été entrepris par un syndicat anglais qui, depuis quelque temps, est en négociations avec la Société Ar. Walter et Cie, pour l'acquisition du brevet. *(La Croix fédérale.)*

Etats-Unis. — Parmi les visites aux champs d'opérations de la guerre de la Sécession que viennent de faire le comte de Paris et son fils aîné le duc d'Orléans, une des plus intéressantes et des plus instructives a été celle du terrain de la bataille de Gettysburg en Pensylvanie livrée les 1-3 juillet 1863. Nous avons raconté en son temps d'après la grandiose publication du comte de Paris aussitôt après la publication du tome VI, traitant de la campagne de 1863, cette gigantesque lutte de trois journées, qui marqua, comme l'on sait, un temps d'arrêt définitif dans les triomphes des Confédérés et termina leurs invasions dans les états du Nord. Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs, ainsi qu'aux trois cartes qui accompagnaient notre récit.¹

La visite des princes français à Gettysburg a eu lieu les 14 et 15 octobre dernier, et l'on jugera de l'intérêt qu'elle dut présenter quand on saura, dit M. le colonel de Parseval dans une lettre à *l'Avenir militaire*, que, dès la veille, un grand nombre de généraux ayant pris part à la bataille de 1863, — la plupart avec des commandements importants, — avaient précédé ou rejoint les princes.

« Après vingt-sept années écoulées, le haut commandement de l'armée du Potomac s'était reconstitué presque au complet. Le commandant en chef, le général Meade, était mort depuis plusieurs années ; mais son chef d'état-major général, le major-général Butterfield, était présent. Des sept corps d'armée fédéraux qui avaient versé leur sang à Gettysburg, quatre étaient représentés par ceux qui les avaient commandés sur le terrain ; le 1^{er}, par le général-major Dou-

¹ Voir *Revue militaire suisse*, livraisons d'octobre, novembre et décembre 1883.

bleday, qui avait succédé au général Reynolds, tué au début de la première journée, et que le général-major Newton, également présent, avait remplacé ensuite ; le 3^e, par le major-général Sickles, qui perdit une jambe le second jour de la bataille ; le 11^e, par le major-général Howard qui commande actuellement à New-York ; le 12^e, par le major-général Slocum. Le 2^e corps avait le brigadier-général Smith ; le 6^e, le brigadier-général Wright, qui en commandait la 1^{re} division. Seul, le 5^e corps n'était pas représenté par un officier général. Le corps de cavalerie, composé de trois divisions, figurait par le commandant de la troisième division, le brigadier-général Gregg.

» L'armée confédérée de Gettysburg dont tous les chefs de rang élevé avaient disparu, sauf le général Longstreet, aujourd'hui très âgé, ne comptait à cette visite que quelques officiers et notamment le colonel Taylor de l'artillerie.

» Les généraux de la guerre de Sécession qui, pour la plupart étaient majors, capitaines ou même lieutenants au début de la guerre de Sécession, avaient été poussés très jeunes aux grades les plus élevés par la nécessité où l'on s'était trouvé d'accroître énormément les cadres de l'armée régulière américaine. Comme durant les guerres de la Révolution française, les circonstances avaient fourni l'occasion de révéler des talents nouveaux :... à l'époque de la bataille de Gettysburg, après deux ans d'une rude guerre, les généraux incapables avaient presque tous disparu, et le mouvement même de la machine militaire avait éliminé les scories. Le commandement supérieur de l'armée de Gettysburg était remarquablement constitué, et les généraux présents à la visite de M. le Comte de Paris paraissaient presque tous posséder encore une vigueur physique à hauteur de leur activité intellectuelle.

» On comprend quel dut être dans ces conditions l'intérêt de la visite du terrain des batailles de Gettysburg, visite bien préparée par le général Butterfield qui, en sa qualité d'ancien chef d'état-major général du commandant en chef des troupes fédérales, était, parmi les généraux américains présents, le plus à même de servir de guide à M. le comte de Paris. D'ailleurs, il n'existe sans doute nulle part dans le monde un champ de bataille plus facile à étudier que celui de Gettysburg. Les Américains ont mis une sorte de coquetterie nationale et patriotique à en rendre le parcours commode. Des routes spéciales ont été faites le long de toutes les positions des fédéraux. En les suivant, on passe devant des monuments très nombreux, dont beaucoup surmontés de statues allégoriques : les uns sont des monuments funéraires, les autres de simples indicateurs portant l'inscription des régiments et bataillons qui occupaient la place au centre de laquelle ils ont été élevés. Cette revue tout idéale des troupes qui versèrent tant de sang aux abords de ces routes produit un effet fantastique sur l'imagination et, en même temps, laisse dans l'esprit une impression très précise au point de vue militaire.

» Les monuments commémoratifs élevés par souscription se rapportent tous, sauf un très petit nombre, aux morts fédéraux. Soit que Gettysburg leur rappelle des souvenirs trop douloureux, soit que les ressources leur aient manqué, les Sudistes figurent à peine dans les inscriptions qui remplissent ces champs de repos. — Cependant un de leurs monuments cause une vive impression : il porte le nom du 7^e régiment d'infanterie du Maryland, qui avait

été presque entièrement fauché à cette place ; à quelques pas en face s'élève un monument fédéral portant le même numéro et le même nom d'Etat. Le Maryland s'était, en effet, divisé entre les rebelles et les Unionistes et l'aspect de ces deux mausolées, témoignage éloquent des déchirements de la guerre civile, avait quelque chose de particulièrement douloureux *.

» Plusieurs observatoires très élevés ont été placés aux points les plus éminents du champ de bataille, ce qui permet d'en embrasser l'ensemble sous divers aspects. Le principal est au Séminaire, d'où l'on voit à la fois le terrain de la bataille du 1^{er} juillet et celui des batailles du 2 et du 3. C'est du haut de cet observatoire, où M. le comte de Paris et M. le duc d'Orléans s'étaient rendus à huit heures du matin au début de la visite, que les généraux Doubleday et Howard leur expliquèrent successivement en montrant les divers points du terrain, comme ils auraient pu le faire sur une carte, leurs opérations de la bataille du 1^{er} juillet. Après cette vue d'ensemble, les princes parcoururent le terrain de ces opérations ; se dirigeant par la route d'Hagerstown, ils suivirent la ligne occupée par le 1^{er} corps, puis celle de la cavalerie de Buford ; enfin en traversant les routes de Mummasburg et de Carlisle, ils examinèrent la position du 11^e corps jusqu'au Rook-Creeck et revinrent à Gettysburg vers 11 heures par la route d'Harrisburg.

» A midi et demi, ils reprirent la visite du terrain par le cimetière, qui formait le saillant de la ligne fédérale.

» Du cimetière, la ligne suivie fut celle de Culps Hill (12^e corps) jusqu'à Rock Creek, puis de l'extrême droite de la position fédérale on revint en suivant la route d'Emmetsburg à Peach-Orchard, point d'une observation particulièrement intéressante. De Peach-Orchard, les princes gagnèrent les Round-Tops par le terrain que la gauche du 3^e corps placé en retrait avait occupé dans cette même journée et, notamment, par la Caverne du Diable, puis après avoir gravi les Round-Tops, qui sont des observatoires naturels, suivirent les collines du Cimetière (terrain des 2^e et 3^e corps, le 3 juillet) pour arriver à Zieglers Grove, que les Américains ont appelé aussi *Bloody angle* c'est-à-dire l'angle ensanglanté, où vint se briser l'attaque de la division Pickett.

» Dans cette visite, les princes étaient en voiture **, accompagnés du général Butterfield et du commandant du corps d'armée (ou de son représentant) des troupes dont on parcourait la ligne. C'était une véritable revue. Du champ de bataille, ils se firent conduire au nord de la route d'York, au point où le général Gregg avait, avec sa division de cavalerie, chargé une des divisions de Stuart. Le général Gregg, grand, sec, élancé, simple dans ses manières, sobre et précis dans son langage, véritable type de cavalier, les accompagnait. A sept heures, ils rentraient à Gettysburg, au milieu des démonstrations les plus sympathiques de la population.»

* Bien des familles ont été divisées par la guerre de Sécession et ont compté même des frères dans les camps opposés.

** Un des généraux était privé d'un bras, un autre d'une jambe, ce qui n'avait pas permis de faire à cheval la visite du terrain.